



**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association
« Amis pour la non-violence »
Le 21 octobre 2021 à 18h30
à la salle paroissiale de la Maladière à Neuchâtel**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2020
2. Rapport du Comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée
3. Rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes
4. Fixation des cotisations
5. Adoption du budget
6. Approbation des rapports et comptes
7. Election des membres du comité et de l'organe de contrôle des comptes
8. Propositions individuelles
9. Divers

Présent-e-s :

Mmes et MM. Carrard Joanna, Chabloz Jacqueline, Cuany Michel, Dia Eddine Fadila, Dubied Moyra, Dubois Doris, Genilloud Sylvianne, Héritier Violaine, Mura Antoinette (vice-présidente), Perrenoud Claudia, Petruzzi Catherine (secrétaire de la séance), Pousaz Marc, Raetz Catherine, Stierli Fabienne, Tschumper Dominique (présidente)

Excusé-e-s :

Mmes et MM. Badoux Christiane, Clement Bärbel, Derron Vreni, Dujacquier Maud, Grevoz-Sicurani Fabien, Guerne Francis et Danielle, Guillod Joëlle, Hertz Ellen, Ingold Kim, Margelisch Nicole, Monod Michel, Recordon Luc, Waber Kamala, Wiesigel Wiebke, Wrotny Patrizia, Wuersch François et Claudine

Accueil

En qualité de présidente de l'association, Dominique Tschumper ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue et remercie les personnes présentes. Sur demande de Violaine Héritier, elle lit les noms des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2020 a été envoyé par courriel aux membres.

Michel Cuany revient sur le point concernant la non-diffusion de la liste des membres, il n'a jamais rencontré de restrictions dans d'autres associations Cette liste pourrait être utilisée dans le but de mettre les gens en contact pour favoriser le co-voiturage lors des journées de formations ou lors de l'AG. Il propose qu'avec l'envoi des cotisations, on demande aux membres si on peut divulguer leurs coordonnées ou pas.

Antoinette Mura s'est renseignée et indique qu'il faudrait que cela figure dans les statuts et il faudrait demander l'autorisation de chaque membre. Elle a consulté le site de la confédération et lit 3 principes décrits ci-dessous sur les données des membres dans le cadre d'une association sur la protection des données.

« La loi sur la protection des données se fonde notamment sur les principes suivants :

- Le principe de transparence, en vertu duquel la finalité et le nombre des données traitées de chaque membre doivent faire l'objet d'une information claire et complète. Ainsi, les membres de l'association devront être informés si leurs données personnelles sont transmises à des tiers et, si tel est le cas, à qui et dans quel but.
- Le principe de la proportionnalité, en vertu duquel seules peuvent être traitées les données des membres qui sont effectivement nécessaires à la réalisation du but de l'association.
- Le principe de la finalité, en vertu duquel l'association ne peut traiter les données que dans le but indiqué lors de leur collecte, qui est prévu par une loi ou qui ressort des circonstances. »¹

Fabienne Stierli propose d'établir la liste complète des membres et de faire signer les personnes présentes et mentionner les personnes excusées. Violaine Héritier relève que dans les associations, la liste circule dans l'assemblée. Lors de la prochaine convocation, la liste des noms, uniquement, sera jointe.

Le procès-verbal du 8 octobre 2020 est accepté à l'unanimité.

2. Rapport du Comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée

Comme indiqué sur le rapport du comité envoyé avec la convocation à l'AG, il n'a été possible d'organiser qu'une seule conférence à Genève, le 7 janvier 2021. Toujours pour la même raison, la conférence « Tout Public » prévue le 5 mai 2020 au CO de la Tour de Trême a dû être annulée. Antoinette Mura évoque la possibilité d'organiser à nouveau des conférences dans les écoles, elle a repris contact avec la Tour de Trême et est en attente d'une réponse. Dominique Tschumper estime que si on pouvait organiser ne serait-ce qu'une seule conférence par année ce serait déjà bien.

Lors de la dernière AG plusieurs propositions ont été formulées pour des réalisations, mais tout est resté à l'état de projet, on espère que l'année 2022 sera plus fournie !

3. Rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes

Violaine Héritier et Fabienne Stierli ont procédé à la vérification des comptes qui leur ont été présentés le 7 octobre 2021 pour la période du 01.01.2020 au 31.12.2020. A l'issue de cet exercice, elles confirment l'exactitude des comptes et recommandent de les accepter et de donner décharge à la trésorière.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Fixation des cotisations

La Présidente propose de maintenir le montant de la cotisation à CHF 20.- minimum. La question qui se pose est de savoir si cette somme est suffisante pour couvrir les dépenses ? La présidente indique que les membres versent en principe davantage que CHF 20.-. En cas de déficit, on pourrait envisager d'augmenter cette somme.

Les membres acceptent à l'unanimité de maintenir la somme minimale de la cotisation à CHF 20.-.

¹ Source : <https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/dokumentation/feuilles-thematiques/l-utilisation-des-donnees-personnelles-des-membres-d-une-associa.html>

5. Adoption du budget

Le budget 2021 est accepté mais l'assemblée générale relève que présenter le budget 2021 le 21 octobre de la même année n'est pas judicieux. La présidente explique que cela vient du fait que l'AG prévue en mars 2020 a dû être repoussée en octobre 2020 et que l'AG 2021 a également été programmée en octobre 2021. L'AG demande que les assemblées générales aient à nouveau lieu en mars. Le budget de l'année 2022 sera présenté lors de la prochaine assemblée générale, prévue mardi 22 mars 2022.

6. Approbation des rapports et comptes

Les comptes sont présentés, il n'y a pas eu beaucoup de dépense en 2020 (tout a été stoppé fin février 2020). Le solde à la fin 2020 s'élève à 4'498.99. Le solde du budget pour l'année 2021 sera présenté lors de la prochaine assemblée générale. Des informations suivront après cette AG.

7. Election des membres du comité et de l'organe de contrôle des comptes

Tous les membres du comité proposent de rempiler pour 2 ans.

- présidente et caissière : Dominique Tschumper
- vice-présidente : Antoinette Mura
- secrétaire : Catherine Petruzzi
- 1^{ère} vérificatrice des comptes : Fabienne Stierli
- 2^{ème} vérificatrice des comptes : Violaine Héritier
- vérificatrice des comptes, remplaçante : Fadila Dia-Eddine

On procède au vote et tous les membres sont renouvelés à l'unanimité dans leur fonction.

La présidente soumet aux membres de l'assemblée l'élection de deux nouveaux membres qui rejoindraient le comité.

Michel Cuany est marié et père de 2 enfants adultes. Il a eu connaissance de l'association par le biais d'un flyer reçu après un concert d'I Muvrini. Michel Cuany aimerait développer des interventions dans les prisons. Cette démarche a déjà eu lieu en France sur la demande de la direction des pénitenciers et les interventions se sont avérées intenses et positives. Michel Cuany a déjà suivi la quadrilogie dispensée par Mme Stéphane Descaves, formatrice en non-violence.

Kim Ingold a eu un imprévu et n'a pas réussi à participer à l'AG. Elle travaille depuis 10 ans en tant que consultante, formatrice et coach professionnelle indépendante et est également active dans le domaine de la non-violence depuis de nombreuses années. Kim Ingold est ravie de se joindre à l'association dont les buts correspondent à ses convictions. Elle est très motivée pour mettre en place des formations sur la non-violence auprès du corps enseignant déjà formé ou en cours de formation pour qu'il puisse dispenser les outils de la non-violence dès le plus jeune aux élèves, idéalement dès la maternelle.

Les candidatures sont soumises au vote de l'assemblée qui accepte à l'unanimité la nomination de Kim Ingold et de Michel Cuany.

La présidente annonce que l'association AFC UMANI a reçu un agrément de la part du Ministère de l'Education Nationale, pour une durée de cinq ans. Cet agrément est important car il donne la légitimation aux personnes formées en non-violence par AFC UMANI pour intervenir dans les établissements scolaires en France. Pour la Suisse, Maud Dujacquier, coach professionnelle, formatrice en communication et évolution d'organisations, propose de

contacter les instances professionnelles concernées pour voir comment initialiser le projet de formation en NV dans la formation initiale des enseignant-e-s primaire dans le canton de Neuchâtel.

Pour former les futur-e-s enseignant-e-s à la non-violence il faudrait idéalement mettre en place en Suisse un réseau de formateurs-trices et il s'agira de voir quelles sont les reconnaissances à obtenir au niveau Suisse. Sur le principe, Kim Ingold, Maud Dujacquier, Michel Cuany, Catherine Raetz, Moira Dubied, Caroline Dia-Eddine Blaser seraient intéressés à suivre la formation de formateurs-trices, ainsi que la présidente et la vice-présidente.

8. Propositions individuelles

Michel Cuany demande à connaître le programme des formations :

En 2021, les journées de formation suivantes ont eu lieu :

- samedi 8 mai 2021 : 4^e journée du 2^e cycle « Déjouer les préjugés »
- samedi 19 juin 2021 : 1^{ère} journée d'approfondissement « Communiquer de façon non-violente »
- samedi 18 septembre 2021 : 1^{ère} journée du 3^e cycle « S'initier aux outils de la non-violence »
- samedi 6 novembre 2021 : 2^e journée d'approfondissement « Les outils du dialogue »
- samedi 20 novembre 2021 : 2^e journée du 3^e cycle « Décrypter un instant de crise »

En 2022, il est prévu d'organiser la 3^{ème} et 4^{ème} journée du 3^{ème} cycle

- samedi 15 janvier 2022 : « Agir sur une situation conflictuelle »
- samedi 12 mars 2022 : « Déjouer les préjugés »

et de poursuivre les journées d'approfondissement :

- samedi 26 mars 2022 : « Encadrer un groupe »

9. Divers

La présidente remercie les personnes suivantes :

- Fadila Dia Eddine, pour son aide précieuse, tant pour la conception que pour la maintenance du site,
- Violaine Héritier et Fabienne Stierli, les vérificatrices de comptes,
- Michel Cuany pour ses démarches de recherches d'activités,
- Catherine Petruzzi pour son travail de secrétaire,
- les membres présent-e-s.

La présidente propose de procéder à une minute de recueillement en mémoire de Mme Andrée Pousaz. Lors de la journée citoyenne du 20 mai 2017, qui a marqué le début de la grande aventure de l'association, Andrée et Marc Pousaz furent les premières personnes arrivées à l'Université de Neuchâtel, avec qui Antoinette et Dominique ont échangé quelques paroles de bienvenue. Par la suite, au moment de la création de l'association, Andrée et Marc ont été les premiers à devenir membres, puis ils ont suivi les journées de formation avec Stéphane Descaves. Andrée est décédée au mois de septembre de cette année et nous avons été particulièrement affectés par sa disparition. Nous lui rendons hommage aujourd'hui et toutes nos pensées se tournent vers Marc.



La séance est levée à 19h30
Prise et rédaction du P.-V. par la secrétaire du comité, Catherine Petruzzi